



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

<b>1. ORGANISATION GÉNÉRALE</b>	<b>2</b>
1.1. Préambule	2
1.2. Rôle des présidents de club	2
1.3. Rôle de la commission Interclubs	2
1.4. Réclamations	2
1.5. Appel	2
<b>2. INSCRIPTION</b>	<b>2</b>
2.1. Conditions administratives	2
2.2. Nombre d'équipes par club	2
2.3. Droits d'inscription	3
2.4. Date limite d'inscription	3
<b>3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT</b>	<b>3</b>
3.1. Divisions et Poules	3
3.2. Finales de division	3
3.3. Composition des poules	4
3.4. Horaires de rencontre	4
3.5. Volants	4
3.6. Buvette	4
<b>4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT</b>	<b>4</b>
4.1. Mode de rencontre	4
4.2. Calendrier	5
4.3. Attribution des points	5
4.4. Classement	5
4.5. Composition d'une rencontre	5
<b>5. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE</b>	<b>6</b>
5.1. Généralités	6
5.2. Arbitrage	6
5.3. Table de marque	6
5.4. Feuille de rencontre	6
5.5. Feuille de matchs	6
5.6. Transmission des résultats	6
<b>6. COMPOSITION DES EQUIPES</b>	<b>7</b>
6.1. Conditions de qualification des joueurs	7
6.2. Composition d'une équipe	7et 8
6.3. Plusieurs équipes d'un même club	8
6.4. Précision sur le chevauchement de compétition	8
<b>7. PROBLEMES RENCONTRES</b>	<b>8</b>
7.1. Identité des joueurs d'une équipe	8
7.2. Retard	8
7.3. Changement d'horaire ou de lieu	8
7.4. Forfait d'équipe	8
7.5. Equipe incomplète	9
7.6. Blessure et abandon	9
7.7. Interruption de rencontre	10
<b>8. SANCTIONS SPORTIVES</b>	<b>10</b>
8.1. Pénalités	10
8.2. Mise hors compétition	10
8.3. Erreur de hiérarchie	11
<b>9. SANCTIONS FINANCIERES</b>	<b>11</b>
9.1. Tarifs	11
<b>10. BARRAGES</b>	<b>12</b>
10.1. Généralités	12
10.1.1. Lieu et heure de compétition	12
10.1.2. Déroulement des poules de barrage	12
10.1.3. Composition des équipes	13
10.1.4. Arbitrage	13
10.1.5. Ordre des matchs	13



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 1. Organisation Générale

#### 1.1. Préambule

Ce règlement s'applique à l'ensemble des poules ou des divisions du Championnat interclubs Départemental dames du CODEP 92. En cas de point non précisé dans ce document il sera fait alors référence dans l'ordre :

- Au règlement des interclubs régionaux de la LIFB
- Au règlement des interclubs nationaux de la FFBA
- Au règlement général des compétitions

En cas de circonstance exceptionnelle non prise en compte par les présents règlements, le Comité Directeur du CODEP92 prendra une décision.

La participation au Championnat interclubs dames implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### 1.2. Rôle des présidents de club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le Championnat, a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement
- Le calendrier de la poule **et/ou des poules** ou de la division **et/ou des divisions** dès qu'il a été diffusé par la commission Interclubs

#### 1.3. Rôle de la commission Interclubs

La commission Interclubs est en charge de l'organisation des compétitions ; à ce titre elle :

- Etablit et publie les calendriers
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement et prononce les sanctions
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

#### 1.4. Réclamations

Toute réclamation doit être portée sur la feuille de matchs. Elle doit être confirmée dans les 8 jours par une lettre détaillant le motif de la réclamation.

La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00€ et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée ; la caution sera remboursée si la réclamation est justifiée.

La commission Interclubs rendra un avis sur la réclamation.

#### 1.5. Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction, au président du CODEP. L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 30,00 €.

En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée ; la caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du CODEP se prononcera sur l'appel.

### 2. Inscription

#### 2.1. Conditions administratives

Pour inscrire une équipe à l'Interclubs féminin, un club doit :

- Etre affilié
  - ▶ A la FFBA
  - ▶ A la LIFB
  - ▶ Au CODEP 92
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés.
- Faire parvenir **par mail** au responsable de la commission Interclubs avant la date limite d'inscription :
- ▶ Un Bordereau d'engagement par équipe

#### 2.2. Nombre d'équipes par club

Les clubs ne pourront inscrire qu'un maximum de deux équipes **par division**

#### 2.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **65 €** par équipe.

#### 2.4. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est **fixée au 30 septembre 2019**.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 3. Organisation du Championnat

#### 3.1. Divisions et Poules

Le championnat est composé de :

- ▶ 1 division 1 R4/D7.
- ▶ 1 division 2 D8/P10.
- ▶ 1 division 3 P11/NC.

Ces divisions peuvent comporter de 1 à 4 poules

Une poule est composée de 4 à 8 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites

Les équipes se rencontreront dans l'ordre défini ci-dessous :

**Poules de 4 équipes :**

Jn	EQUIPES	RENCONTRES	
J1	1 2 3 4	Eq 1 / Eq 2	Eq 3 / Eq 4
J2	1 2 3 4	Eq 2 / Eq 4	Eq 1 / Eq 3
J3	1 2 3 4	Eq 2 / Eq 3	Eq 1 / Eq 4

**Poules de 5 équipes :**

Jn	Hôte	Equipes	RENCONTRES					
J1	Eq 1	1 2 3 4 5 6	Eq1 / Eq3	Eq5 / Eq6	Eq4 / Eq2	Eq2 / Eq6	Eq4 / Eq3	Eq5 / Eq1
J2	Eq 2	1 2 3 4 5 6	Eq2 / Eq3	Eq5 / Eq4	Eq6 / Eq1	Eq1 / Eq4	Eq3 / Eq6	Eq5 / Eq2
J3	Eq 3	1 2 3 4 5 6	Eq3 / Eq5	Eq4 / Eq6	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq5	Eq6 / Eq2	Eq3 / Eq1
J4	Eq 4	1 2 3 4 5 6	Eq4 / Eq6	Eq1 / Eq5	Eq2 / Eq3	Eq1 / Eq6	Eq3 / Eq5	Eq2 / Eq4
J5	Eq 5	1 2 3 4 5 6	Eq5 / Eq2	Eq6 / Eq3	Eq4 / Eq1	Eq1 / Eq2	Eq3 / Eq4	Eq6 / Eq5

**Poules de 6 équipes :**

Jn	Hôte	Equipes	RENCONTRES					
J1	Eq 1	1 2 3 4 5 6	Eq1 / Eq3	Eq5 / Eq6	Eq4 / Eq2	Eq2 / Eq6	Eq4 / Eq3	Eq5 / Eq1
J2	Eq 2	1 2 3 4 5 6	Eq2 / Eq3	Eq5 / Eq4	Eq6 / Eq1	Eq1 / Eq4	Eq3 / Eq6	Eq5 / Eq2
J3	Eq 3	1 2 3 4 5 6	Eq3 / Eq5	Eq4 / Eq6	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq5	Eq6 / Eq2	Eq3 / Eq1
J4	Eq 4	1 2 3 4 5 6	Eq4 / Eq6	Eq1 / Eq5	Eq2 / Eq3	Eq1 / Eq6	Eq3 / Eq5	Eq2 / Eq4
J5	Eq 5	1 2 3 4 5 6	Eq5 / Eq2	Eq6 / Eq3	Eq4 / Eq1	Eq1 / Eq2	Eq3 / Eq4	Eq6 / Eq5

**Poules de 7 équipes**

Jn	EQUIPES	RENCONTRES					
J1	1 2 3 4 5 6 7	EQ 1 / EQ 2	EQ 3 / EQ 4	EQ 5 / EQ 6	EQ 1 / EQ 3	EQ 2 / EQ 4	EQ 6 / EQ 7
J2	1 2 3 4 5 6 7	EQ 1 / EQ 4	EQ 2 / EQ 3	EQ 5 / EQ 7	EQ 1 / EQ 5	EQ 2 / EQ 6	EQ 3 / EQ 7
J3	1 2 3 4 5 6 7	EQ 1 / EQ 6	EQ 2 / EQ 5	EQ 4 / EQ 7	EQ 1 / EQ 7	EQ 3 / EQ 5	EQ 4 / EQ 6
J4	1 2 3 4 5 6 7	EQ 2 / EQ 7	EQ 3 / EQ 6	EQ 4 / EQ 5			

**Poules de 8 équipes :**

Jn	EQUIPES	RENCONTRES							
J1	1 2 3 4 5 6 7 8	EQ 1 / EQ 2	EQ 3 / EQ 4	EQ 5 / EQ 6	EQ 7 / EQ 8	EQ 1 / EQ 3	EQ 2 / EQ 4	EQ 5 / EQ 8	EQ 6 / EQ 7
J2	1 2 3 4 5 6 7 8	EQ 1 / EQ 4	EQ 2 / EQ 3	EQ 5 / EQ 7	EQ 6 / EQ 8	EQ 1 / EQ 5	EQ 2 / EQ 6	EQ 3 / EQ 7	EQ 4 / EQ 8
J3	1 2 3 4 5 6 7 8	EQ 1 / EQ 6	EQ 2 / EQ 5	EQ 3 / EQ 8	EQ 4 / EQ 7	EQ 1 / EQ 7	EQ 2 / EQ 8	EQ 3 / EQ 5	EQ 4 / EQ 6
J4	1 2 3 4 5 6 7 8	EQ 1 / EQ 8	EQ 2 / EQ 7	EQ 3 / EQ 6	EQ 4 / EQ 5				



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 3.2. Finales de division

Une finale de division sera organisée entre les premiers de chaque poule de la division dans le cas de quatre poules.

Une finale de division sera organisée entre les premiers de chaque poule et le meilleur second dans le cas de trois poules.

Une finale de division sera organisée entre les deux premiers de chaque poule de la division dans le cas de deux poules. La finale opposera les premiers de poules à un second de poules suivant l'annexe en fin de règlement.

En cas de poule unique le classement sera établi à la fin de la dernière journée.

Les règles de qualification sont précisées en fin du présent règlement.

### 3.3. Composition des poules

Les équipes seront réparties dans les poules par la commission Interclubs par rapport aux choix de réception des journées et pour que deux équipes du même club ne soient pas dans la même poule.

Lors de cette répartition, il sera attribué un numéro d'équipe dans la poule.

### 3.4. Horaires de rencontre

**Jours de rencontre** Les rencontres se joueront le weekend..

**Horaires autorisés** L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 13h00 le samedi et 9h00 le dimanche.

Les créneaux horaires pour les rencontres sont :

Samedi de 13h30 à 18h00

Dimanche de 09h00 à 14h00 ou 13H00 à 18H00

Les premiers matchs d'une rencontre doivent débuter au plus tard 15 minutes après l'horaire prévu de la rencontre (sauf retard d'un des 2 clubs)

**Créneaux** Le club doit disposer d'un créneau de 5h00 minimum et disposer de 5 terrains minimum pour les rencontres.

### 3.5. Volants

Les volants sont fournis à égalité entre les équipes.

**Volants autorisés** Seuls les volants homologués par la FFBA sont acceptés pour les interclubs.

La liste est disponible sur le site de la FFBAD.

**Utilisation** Les joueuses classées jouent obligatoirement avec des volants en plumes même s'ils rencontrent une joueuse non classé. Sauf accord entre les 2 joueuses, les joueuses non classées jouent avec des volants en plastique avec embout en liège.

### 3.6. Buvette

Le club organisant la journée devra prévoir une buvette, celle-ci pourra être gratuite ou payante ou les frais pourront être partagés à parts égales entre les clubs participant à la journée.

## 4. Déroulement du Championnat

### 4.1. Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule une fois en cas de poules de 7 à 8 équipes.

Dans le cas où les poules seraient composées de 4, 5 ou 6 équipes, les équipes se rencontreront 2 fois.

Le championnat se déroulera sur quatre journées en cas de poules de 7 à 8 équipes.

Le championnat se déroulera sur 5 journées en cas de poules de 4, 5 ou 6 équipes.

A l'issue de ces journées un classement sera établi et déterminera les équipes participantes aux play-offs.

Dans le cas de deux poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs et les seconds de chaque poule.

Les demies finales opposeront le premier de la poule A au second de la poule B et le premier de la poule B au second de la poule A.

Les vainqueurs se rencontreront pour la première place.

Les perdants se rencontreront pour la troisième place.

Dans le cas de trois poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs de chacune des poules et le meilleur second.

Dans le cas de quatre poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs des quatre poules dans l'ordre défini ci-après :

1<sup>er</sup> poule A / 1<sup>er</sup> poule C

1<sup>er</sup> poule B / 1<sup>er</sup> poule D

A l'issue de ces rencontres, les vainqueurs s'affronteront en finale et les perdants s'affronteront pour la petite finale.

Les lieux de rencontres seront en fonction des propositions des clubs engagés dans cette compétition.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 4.2. Calendrier

#### **Diffusion**

Le calendrier des rencontres est établi par la commission Interclubs en respectant autant que possible les souhaits des équipes engagées.

Le calendrier est publié sur le site du CODEP92 en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

#### **Report d'une rencontre**

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans l'accord du responsable de l'interclubs féminin.

Les motifs de report acceptés sont :

- Intempéries
- Gymnase rendu non disponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé au responsable interclubs avant la date de la rencontre)

La date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les capitaines des équipes.

En cas de report non justifié ou non demandé, l'ensemble des équipes auront match perdu par pénalité.

### 4.3. Points

Le décompte des points par match est le suivant :

- ▶ +1 point par match gagné y compris si le match est gagné par forfait
- ▶ 0 point par match perdu
- ▶ -1 point par match forfait

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre, les points pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 3 points pour une victoire si pénalité
- 2 points pour un nul
- 1 point pour un nul si pénalité
- 0 point pour une défaite
- 1 point pour une défaite si pénalité
- 2 point pour une défaite par forfait

### 4.4. Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin de la saison.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- ▶ Equipe ayant le moins de pénalité
- ▶ Equipe ayant le moins de forfait
- Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats de la (des) rencontre(s) les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :
  - ▶ Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
  - ▶ Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
  - ▶ Goal-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus
- Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :
  - ▶ Match-average : La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.
  - ▶ Set-average : La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.
  - ▶ Goal-average : La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.

Dès que le nombre d'équipe à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la (des) rencontre(s) les ayant opposées.

### 4.5. Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 4 matchs

- ▶ 2 simples dames
- ▶ 2 doubles dames



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 5. Déroulement d'une rencontre

#### 5.1. Généralités

**Les capitaines des équipes doivent se présenter avec une feuille de présence des joueurs reprenant le nom le prénom le numéro de licence des joueurs**

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du CODEP92

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, une autre joueuse de l'équipe sera désignée comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe.

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

#### 5.2. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching (Article 19.5 des règles officielles de l'IBF)

#### 5.3. Table de marque

Pendant toute la durée des rencontres, le club hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains suffisants pour la tenue correcte de la table de marque.

Il serait souhaitable que la personne en charge de la table de marque soit titulaire du GEO.

#### 5.4. Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe.

Toutes les joueuses susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrites sur la feuille de présence, y compris les remplaçantes

Toutes les joueuses inscrites sur la feuille de présence doivent être physiquement présents dans la salle.

L'ordre des joueuses inscrites sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, la première joueuse de simple inscrite sur la feuille de rencontre devra disputer le SD1.

Les joueuses de simple seront soulignées.

Les noms, prénoms, numéro de licence et classement (datant d'une semaine avant la J1 **soit le vendredi 17 janvier 2020**) dans les 3 disciplines de chaque joueuse devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre.

Il est recommandé d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du codep92

#### 5.5. Feuille de matchs

**Une joueuse non déclarée sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.**

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de matchs en 2 exemplaires signés par les 2 capitaines.

#### 5.6. Transmission des résultats

Chaque capitaine conserve son exemplaire de feuille de matchs.

**Le club hôte transmettra l'ensemble des feuilles de rencontres dans les 48h** au responsable de l'interclubs à l'adresse mail suivante : [interclubs92@gmail.com](mailto:interclubs92@gmail.com) en indiquant dans l'objet la journée, la Division et la Poule (exemple J1D1A).

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs au responsable de l'interclubs pour examen.





# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 6. Composition des équipes

#### 6.1. Conditions de qualification des joueuses

**Licence** La joueuse doit être licenciée dans le club pour lequel elle joue.

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

**Catégorie** La compétition est autorisée aux joueuses de catégorie Seniors, vétérans, juniors, cadets et minimes.

**Les joueuses des catégories benjamins et en dessous ne sont pas autorisées à jouer cette compétition.**

**Classement :**

En division 1, seules les joueuses classées R4 maximum en SD ou DD

En division 2, seules les joueuses classées D8 maximum en SD ou DD

En division 3, seules les joueuses classées P11 maximum en SD ou DD

peuvent participer à ce championnat.

Exemple une joueuse classée R6, N3 pourra participer en SD uniquement et en division 1.

Exemple une joueuse classée D7, D8 pourra participer en division 1 ou au DD en division 2.

**Les joueuses ne peuvent participer que pour une seule équipe de leur club par journée.**

**Joueuses mutées** Un maximum de 2 joueuses mutées est admis par rencontre.

**Restrictions** Une joueuse ayant disputée une rencontre d'interclubs National, Régional ou Départemental pour un club d'Ile de France, ne pourra pas participer à une rencontre pour un autre club dans la même saison et même en cas de mutation exceptionnelle.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne pourra pas comprendre :

- Plus de 2 joueuses mutées

**Toute joueuse licenciée dans un club pourra participer aux interclubs féminins quel que soit sa nationalité.**

#### 6.2. Composition d'une équipe

**Nombre de joueuses** Le nombre maximal de joueuses dans une équipe n'est pas limité.

Une joueuse ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Une joueuse ne pourra pas disputer 2 simples ou 2 doubles dans une même rencontre.

**Ordre des joueuses** Les joueuses doivent être placées dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

**Le classement pris en compte est celui datant d'une semaine avant la J1 soit le vendredi 17 janvier 2020.**

La ou les joueuses placées en mauvaise position auront match perdu par forfait et la pénalité concernant les forfaits sera appliquée, à savoir :

- ▶ 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute.
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple.
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un double.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

Voir chapitre Sanctions sportives

#### 6.3. Plusieurs équipes d'un même club

**Équipes autorisées pour une joueuse**

Une joueuse peut jouer indifféremment pour l'une ou l'autre équipe de son club sous réserve de :

- ▶ Être qualifié pour disputer la rencontre
- ▶ Respecter les règles décrites au paragraphe « Règles de composition des équipes »
- ▶ Ne jouer que pour une seule équipe de son club par **journée de référence**.
- ▶ **La valeur de l'équipe 1 du club devra avoir une valeur supérieure ou égale à celle de l'équipe 2 de ce club.**

#### **Règles de composition des équipes**

Une valeur d'équipe est déterminée sur les quatre joueuses les mieux classées de cette équipe.

La joueuse jouant le simple dame 1 devra avoir un classement de simple supérieur ou équivalent à celui de la joueuse jouant le simple dame 2 et ainsi de suite.

Concernant les doubles, la valeur moyenne de la paire du Double dame 1 devra être supérieure ou égale à la valeur moyenne de la paire du double 2.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### **Evaluation de la valeur d'un double**

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueuse se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline. La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueuse.

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double

R4 9 points

R5 8 points

R6 7 points

D7 6 points

D8 5 points

D9 4 points

P10 3 points

P11 2 points

P12 1 point

NC 1 point

Par exemple un double P11-D9 sera évalué à  $(2 + 4) = 6$  points et une paire D8-D8 sera évaluée à  $(5 + 5) = 10$  points

### **Définition d'une Journée**

En raison du format des championnats, le terme de « journée » s'applique pour les rencontres disputées sur un week-end.

Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme J xx (xx représentant le N° de la journée)

**Restrictions** Pour une même journée de championnat, une joueuse ne peut jouer que pour une seule équipe de son club.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier aura match perdu par pénalité.

Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront match perdu par pénalité.

**Montée de joueuses** Le nombre de « montées » n'est pas limité. Sauf depuis une équipe dite « au repos »

**Equipe au repos** Une équipe au repos est une équipe qui est exemptée de rencontre pour la journée considérée. (Nombre d'équipes impair dans la poule)

Aucune descente d'un membre d'une équipe au repos dans une des équipes inférieures du club n'est autorisée.

La montée d'un seul membre de l'équipe au repos dans une équipe supérieure sera autorisée.

La composition de référence pour l'équipe au repos est celle de la journée précédente.

En cas de non-respect de ces règles, tous les matchs disputés par un membre de l'équipe au repos seront donnés perdus par forfait pour la rencontre en cause.

**Equipe forfait** Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, cette équipe sera considérée « au repos » et les règles définies dans le paragraphe « Equipe au repos » s'appliqueront aux échanges de joueuses entre cette équipe et les autres équipes du club.

## **6.4. Précisions sur le chevauchement de compétition**

Présentation des différents cas :

1/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le dimanche.

Vous ne pouvez pas participer aux interclubs.

2/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le samedi.

Vous pouvez participer aux interclubs qui se déroulent le dimanche.

3/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le dimanche et se terminant le dimanche.

Vous pouvez participer aux interclubs qui se déroulent le samedi.

## **7. Problèmes rencontrés**

### **7.1. Identité des joueuses d'une équipe**

Le capitaine de l'équipe adverse a le droit de demander de justifier son identité à toute joueuse d'une équipe.

### **7.2. Retard**

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète.

### **7.3. Changement d'horaire ou de lieu**

Si en cours de saison un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit prévenir le responsable de la poule et tous les autres capitaines d'équipe.

### **7.4. Forfait d'équipe**

**Conduite à tenir** En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

▶ Remplir une feuille de rencontre

▶ Adresser la feuille de rencontre au responsable de l'interclubs

**Forfait de l'équipe visitée**





# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu les équipes visiteuses, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB (0,27 € du km) et pour 2 véhicules au maximum.

### **Cas de plusieurs équipes dans un club**

Dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, si une des équipes du club déclare forfait, toute équipe inférieure sera également déclarée forfait. Une dérogation à cette règle sera acceptée une seule fois pendant la saison.

### **Nombre de forfaits d'équipe**

Si une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe elle sera mise « hors compétition » (cf. chapitre Sanctions)

## **7.5. Equipe incomplète**

### **Règles de déroulement de la rencontre**

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur. **Si une joueuse est absente c'est le DD2 qui ne pourra être joué.**

### **Décompte des points**

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif. (mettre « 0 » si tel était le cas)

### **Cas de plusieurs équipes dans un club**

Dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, une équipe doit se présenter au complet si une des équipes inférieures du club se présente complète. Une dérogation à cette règle sera acceptée une seule fois pendant la saison.

## **7.6. Blessure et abandon**

**Blessure d'une joueuse** Si une joueuse se blesse et abandonne son match, on considère qu'elle abandonne la rencontre et elle ne pourra jouer son second match si cela était prévu.

**Remplacement** Si une joueuse se blesse et ne peut finir son match, elle ne pourra pas disputer son second match, son équipe à la possibilité de faire appel à une remplaçante si celle-ci est déclarée sur la feuille de rencontre sous réserve du respect du règlement en matière de classement

### **Score du match où le joueuse se blesse**

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention Ab indiquera l'abandon de la joueuse sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPP. Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
  - ▶ L'équipe de la joueuse blessée perd le match par 2 sets à zéro
  - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points marqués par la joueuse blessée et 21 (ou le score de la joueuse blessée plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
  - ▶ Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe de la joueuse blessée.
- Si la blessure survient pendant le second set :
  - ▶ L'équipe de la joueuse blessée a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
  - ▶ L'équipe de la joueuse blessée a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
  - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain

▶ Le score du second set sera le nombre de points marqués par la joueuse blessée et 21 (ou le score de la joueuse blessée plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

▶ Le score du troisième set (si l'équipe de la joueuse blessée a remporté le premier set) sera de 21 à 0.

- Si la blessure survient pendant le troisième set :
  - ▶ L'équipe de la joueuse blessée perd le match par 2 sets à 1
  - ▶ Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain

Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par la joueuse blessée et 21 (ou le score de la joueuse blessée plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

**Score de la rencontre** L'équipe de la joueuse blessée perd le match où la joueuse se blesse par 1 point à zéro.

Dans le cas où la joueuse blessée devait jouer un autre match :

- Si la joueuse blessée a pu être remplacée ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si la joueuse blessée n'a pu être remplacée, la règle des forfaits est appliquée à ce match.
  - ▶ L'équipe de la joueuse blessée marque -1 point, que le match soit un simple ou un double
  - ▶ L'autre équipe marque 1 point



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 7.7. Interruption de rencontre

#### Information du responsable de la poule

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 6 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir au responsable de la poule :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de rencontre des 2 équipes
- La feuille de matchs avec les résultats des matchs terminés.

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport au responsable de la poule. **CPPH** Les résultats des matchs joués ou rejoués seront pris en compte pour le CPPH

#### Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie,...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, le responsable de l'interclubs fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.

#### Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la commission Interclubs.

En fonction des causes de l'interruption, la commission Interclubs pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs, qu'ils aient été disputés ou non.
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitre Sanctions sportives)

## 8. Sanctions sportives

### 8.1. Pénalités

#### Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 6 (6 matchs)
- et 0 set à 12 (2 sets par match)
- et 0 points à 252 (21 points par set)

elle marque zéro point au classement du championnat

#### Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent zéro point au classement du championnat. Le résultat du match est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

### 8.2. Mise hors compétition

**Causes** Une équipe peut être mise hors compétition par la commission Interclubs :

- soit en raison d'un comportement anti sportif.
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe.

Si une équipe est mise « hors compétition » parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe, toutes les joueuses ayant participé à au moins deux rencontres pour cette équipe ne pourront jouer pour aucune autre équipe de ce club engagée en championnat départemental jusqu'à la fin de saison.

#### Prise en compte au classement du championnat

- Si l'équipe est mise « hors compétition » avant la fin des matchs « Aller », tous les résultats de l'équipe sont annulés
- Si l'équipe est mise « hors compétition » pendant les matchs « Retour » :
  - ▶ les résultats acquis sur le terrain sont maintenus
  - ▶ les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité (0 match à 6 et 0 set à 12)

#### Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise « hors compétition » est reléguée dans la division inférieure pour la saison suivante.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 8.3. Erreur de hiérarchie

#### Entre 2 équipes d'un même club

Dans le cas où il y a une erreur de hiérarchie entre les joueuses ou les paires de 2 équipes d'un même club, le match où il y a eu erreur sera perdu par forfait pour les 2 équipes. Le score acquis sur le terrain reste valable pour le CPPH des joueuses.

#### A l'intérieur d'une même équipe

Le tableau ci-dessous donne le ou les matchs perdus par forfait par l'équipe ayant commis l'erreur.

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueuses est Joueuse 1, Joueuse 2 et Joueuse 3.

ORDRE DANS LA VALEUR DES JOUEUSES (J) OU PAIRE (P)				MATCHS PERDUS		
J1 ou P1	J2 ou P2	J3	J4	SITUATION NORMALE		
J1 ou P1	J2 ou P2	J4	J3	J3		
J1	J3	J2	J4	J2		
J1	J4	J2	J3	J2	J3	
J1	J3	J4	J2	J2		
J1	J4	J3	J2	J3	J2	
J2 ou P2	J1 ou P1	J3	J4	J1 ou P1		
J2 ou P2	J1 ou P1	J4	J3	J1 ou P1	J3	
J3	J1	J2	J4	J1	J2	
J3	J1	J4	J2	J1	J2	
J4	J1	J2	J3	J1	J2	J3
J4	J1	J3	J2	J1	J3	J2
J2	J3	J1	J4	J1		
J2	J4	J1	J3	J1	J3	
J3	J2	J1	J4	J2	J1	
J3	J4	J1	J2	J1	J2	
J4	J2	J1	J3	J2	J1	J3
J4	J3	J1	J2	J3	J1	J2
J2	J3	J4	J1	J1		
J2	J4	J3	J1	J3	J1	
J3	J2	J4	J1	J2	J1	
J3	J4	J2	J1	J2	J1	
J4	J2	J3	J1	J2	J3	J1
J4	J3	J2	J1	J3	J2	J1

## 9. Sanctions financières

### 9.1. Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3ème forfait n'est pas due.

Les amendes sont publiées sur le site web du CODEP92. Le capitaine, le président du club et le Comité Directeur du CODEP92 sont informés par mail.

Elles sont payables par chèque à l'ordre du COMITE 92.

Pour une équipe : Absence de transmission des résultats Badnet dans les délais

1ère infraction : 10,00 €

2ème infraction : 20,00 €

3ème infraction : 30,00 €

Forfait d'équipe 20,00 €

Mise « hors compétition » d'une équipe 100,00 €

Forfait Général 100,00 €

L'amende de 100,00 € ne s'applique pas aux équipes mise « hors compétition » à cause d'une équipe supérieure.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3ème forfait n'est pas due.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### 10. Play-offs

#### 10.1. Généralités

##### 10.1.1. Lieu et Heure de rencontre

###### **Lieu**

Les rencontres se font sous forme de journée dans une salle fournie par une ou plusieurs équipes de la poule.

###### **Date et heure**

Les play-offs se dérouleront de la même manière que les journées normales d'interclubs.

Les rencontres se dérouleront durant les créneaux horaires de(s) l'équipe(s) recevant.

###### **Confirmation de participation**

Le président du club ou le capitaine de l'équipe concernée devront confirmer la participation de leur équipe au moins 5 jours avant la date prévue pour les play-offs par mail ou par courrier.

Une équipe n'ayant pas confirmé sa participation avant la date limite sera classée dernière de sa poule de play-offs.

Une équipe ayant confirmé sa participation avant la date limite et déclarant forfait le jour des play-offs sera classée dernière de sa poule de play-offs et sanctionnée d'une amende de 100,00 €.

##### 10.1.2. Déroulement des rencontres

###### **Déroulement des rencontres**

Une rencontre est composée de 4 matchs

2 Simples Dames

2 Doubles Dames

Pour les play-offs les rencontres se dérouleront comme suit :

###### **Cas de deux poules :**

###### **Premier tour**

Match A : Premier de la poule A contre le second de la poule B

Match B : Premier de la poule B contre le second de la poule A

En cas d'égalité le vainqueur est l'équipe ayant gagné le plus grand nombre de set, si l'égalité persiste c'est équipe qui aura marqué le plus de points, si l'égalité persiste les équipes seront départagées par un double en or.

###### **Second tour**

Vainqueur match A contre vainqueur match B

Perdant match A contre perdant match B

En cas d'égalité le vainqueur est l'équipe ayant gagné le plus grand nombre de set, si l'égalité persiste c'est équipe qui aura marqué le plus de points, si l'égalité persiste les équipes seront départagées par un double en or.

###### **Cas de trois poules :**

###### **Cas de trois poules :**

Si meilleur second est de la poule A :

1<sup>er</sup> Poule A contre 1<sup>er</sup> poule C

1<sup>er</sup> Poule B contre 2<sup>ème</sup> poule A

Si meilleur second est de la poule B

1<sup>er</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B

1<sup>er</sup> poule C contre 2<sup>ème</sup> poule B

Si meilleur second es de la poule C

1<sup>er</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule C

1<sup>er</sup> poule B contre 1<sup>er</sup> poule B

###### **Second tour**

Vainqueur match A contre vainqueur match B

Perdant match A contre perdant match B

En cas d'égalité le vainqueur est l'équipe ayant gagné le plus grand nombre de set, si l'égalité persiste c'est équipe qui aura marqué le plus de points, si l'égalité persiste les équipes seront départagées par un double en or.



# RÈGLEMENT SPORTIF 2019-2020

## Championnat départemental interclubs Féminin

### Cas de quatre poules :

#### Premier tour

Match A : Premier de la poule A contre le premier de la poule C

Match B : Premier de la poule B contre le premier de la poule D

En cas d'égalité le vainqueur est l'équipe ayant gagné le plus grand nombre de set, si l'égalité persiste c'est équipe qui aura marqué le plus de points, si l'égalité persiste les équipes seront départagées par un double en or.

#### Second tour

Vainqueur match A contre vainqueur match B

Perdant match A contre perdant match B

En cas d'égalité le vainqueur est l'équipe ayant gagné le plus grand nombre de set, si l'égalité persiste c'est équipe qui aura marqué le plus de points, si l'égalité persiste les équipes seront départagées par un double en or.

#### *Joueuses qualifiées*

Les joueuses devront respecter les règles de qualification définies dans le règlement de la saison régulière.

Pour être autorisé à participer aux play-offs une joueuse devra :

- Avoir disputé au moins de 1 rencontre au total avec l'équipe. Une seule joueuse sera autorisée à remplacer une joueuse de cette équipe si elle a joué 2 rencontres maximum dans une équipe supérieure.
- Toute joueuse d'une équipe inférieure pourra disputer les play-offs pour compléter l'équipe.

#### *Nombre de matchs par joueuses*

Règles identiques à celles de la saison régulière.

### 10.1.3. Composition des équipes

#### *Responsabilité*

La composition de l'équipe est de la responsabilité de chaque capitaine

#### *Remise des compositions d'équipes*

La feuille de composition d'équipe doit être remise par le capitaine au moins 15 minutes avant le début de la rencontre.

Toutes les joueuses inscrites sur la feuille de composition d'équipe doivent être présentes dans le gymnase au moment de la remise de la feuille de composition d'équipe. En cas d'absence de la joueuse, le(s) match(s) qu'elle devait disputer seront perdus par forfait.

### 10.1.4. Ordre des matchs

L'ordre des matchs de chaque rencontre sera défini par les capitaines des deux équipes se rencontrant.